



Point n° 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'955'000.- TTC pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Par ce rapport, le Conseil Communal de Milvignes propose pour la rue du Château à Colombier :

- L'assainissement des réseaux ;
- L'implantation du chauffage à distance ;
- Un réaménagement de surface de type « vieux village » ;
- Le développement d'une place de village (espace de rencontre et d'animation) ;
- Le renforcement de la liaison de mobilité douce reliant le centre historique de Colombier à l'allée des Bourbakis.



2. Situation actuelle

Les éléments déclencheurs pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château sont :

- Un mauvais état général des réseaux souterrains ;
- La nécessité de la mise en place d'une mesure PGEE ;
- L'implantation du chauffage à distance sur la rue par CADBAR SA.

Les aménagements de surface actuels ne permettent pas de faire respecter la limitation de vitesse (20km/h) liée à la zone de rencontre.

3. Infrastructures souterraines

La réalisation du projet permettra une mise en conformité de tous les réseaux, afin d'éviter une nouvelle intervention dans les années suivant le réaménagement de surface.

3.1. Eau potable - Propriété communale

Les canalisations sont vétustes et cèdent régulièrement. La dernière intervention était conséquente : canalisation principale coupée en deux.

Le présent projet est en accord avec les mesures du Plan Général d'Approvisionnement en eau (PGA). Le gestionnaire du réseau a également identifié un besoin d'extension en direction de la rue Basse. Les coûts de ce remplacement nécessaire sont intégrés.

Une coordination avec l'ECAP a été réalisée, afin d'identifier les besoins en défense incendie et répondre aux exigences légales.

3.2. Evacuation des eaux - Propriété communale

Les canalisations sont vétustes. Actuellement, la rue du Château est équipée d'un collecteur d'eaux mixtes (système unitaire), qui présente des défauts structurels importants et dont l'étanchéité n'est pas garantie.

Le projet prévoit la mise en séparatif effective de la rue du Château, conformément à la mesure n°11 du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Le bureau d'ingénieurs conseils mandaté pour l'avant-projet recommande également la mise en place du séparatif effectif sur la partie Ouest de la rue en direction de la rue de la Côte. Cette extension permettrait de réduire les eaux claires parasites qui transitent par le collecteur d'eaux mixtes de la rue de la Côte.

3.3. Eclairage public - Propriété communale

Un éclairage type « vieux village » avec mise en lumière des bâtiments remarquables est privilégié. L'éclairage intelligent en télégestion sera développé, afin :

- D'économiser en énergie ;
- D'adapter la luminosité en fonction du lieu, de la date, de l'heure et des manifestations.

Le Plan Directeur d'Eclairage Public (PDEP) était en cours de finalisation au moment de l'élaboration du projet de la rue du Château. Des adaptations du plan d'aménagement de surface seront donc peut-être nécessaires, sans impact significatif sur l'investissement estimé.

3.4. Electricité - Propriété de Groupe E

Le réseau doit être renforcé et renouvelé. La batterie d'alimentation basse tension de la rue sera donc complètement remplacée.

La Commune prendrait à sa charge l'éventuelle installation d'une seconde borne pour manifestations à la place du Temple.

3.5. Chauffage à distance - Propriété de CADBAR

Les objectifs énergétiques et climatiques de la Confédération et du Canton nécessitent une transition rapide des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. C'est pourquoi le réseau de chauffage à distance de CADBAR sera développé jusqu'à la rue du Château. CADBAR et la Commune collaborent étroitement, afin de motiver les propriétaires à se raccorder à cette énergie renouvelable.

3.6. Gaz - Propriété de Viteos

La conduite est vétuste et son remplacement est une priorité absolue pour Viteos. Cependant, l'arrivée du chauffage à distance sur la rue du Château remet en question ce remplacement. En effet, la loi oblige les propriétaires à se raccorder au chauffage à distance lorsque celui-ci passe à

proximité. Viteos, CADBAR et la Commune collaborent donc étroitement à la suppression de la conduite de gaz, à défaut à son remplacement partiel.

3.7. Télécommunications – Propriété de Swisscom / Ello

Swisscom a très récemment (décembre 2023) changé de stratégie de développement et va revoir l'intégralité de son réseau national d'ici à 2050. Bôle et Colombier feront partie des premières localités à être assainies avec une réfection intégrale de réseau sur deux ans (2024 et 2025) impliquant des travaux de génie civil en divers endroits. Swisscom profiterait donc du présent projet pour intervenir sur la rue du Château. Une intervention de génie civil prévue à la rue du Vieux-Moulin pourrait également être couplée aux travaux de la rue du Château.

Ello communication a été démarché. Leur analyse est toujours en cours afin de déterminer les opportunités de remplacement sur le secteur.

4. Aménagements de surface

4.1. Introduction

La nécessité de refaire toutes les infrastructures souterraines permet de revoir également toute la surface. Ce d'autant que le Conseil communal a comme volonté d'offrir à chacun de nos trois villages un beau centre historique.

Plusieurs enjeux stratégiques ont été identifiés dans le cadre de la révision du PAL. Parmi les plus significatifs figurent la préservation des qualités patrimoniales du centre historique, la valorisation du caractère public de l'espace-rue, le développement d'une « place de village » (espace de rencontre et d'animation) à l'intersection de la rue Basse, de la rue Haute et de la rue du Château, le renforcement de la liaison de mobilité douce reliant le centre historique de Colombier à l'allée des Bourbakis.

Dans le plan directeur communal des mobilités sont énoncés différentes intentions pour ce périmètre d'étude au travers de mesures ou principes d'aménagements tels que l'instauration d'une zone de rencontre (20km/h), la modération de trafic et la requalification de l'espace-rue.

Le plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCCP) s'appuie lui aussi sur l'instauration de la zone de rencontre au niveau de la rue du Château pour améliorer les circulations piétonnes.

Des projets connexes sont également à l'étude, comme l'éventuel élargissement de la zone de rencontre ou l'aménagement sur la route cantonale RC 5 (av. de Longueville) d'une traversée piétonne en surface au débouché de la rue du Château en direction de l'allée des Bourbakis.

La requalification de la rue du Château doit également considérer l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), ainsi que l'Inventaire fédéral des voies historiques (IVS).

La rue du Château est comprise dans les périmètres ISOS n°1 « Noyau seigneurial sur un éperon molassique dirigé vers le lac de Neuchâtel, actuellement caserne » et n° 2 « Composante principale de l'agglomération historique, sur la crête située dans l'axe du château, caractère de petit bourg, commerces, restaurants et hôtel », inscrits avec un objectif A de sauvegarde. La rue du Château figure donc dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger.

4.2. Démarche participative

Pour mener à bien ce projet de réaménagement, le Conseil communal a mis sur pied une démarche participative. Celle-ci a permis d'impliquer les personnes concernées et d'être à l'écoute de la population.

Demande de crédit de CHF 3'955'000.- TTC pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier.

Cette démarche participative qui a débuté par une vision locale, suivie d'échanges constructifs. La synthèse a mis en évidence les préoccupations principales des participants : comment allier l'attractivité et la sécurité de la rue ? Les commerçants présents ont exprimé leurs craintes en cas de fermeture totale de la rue à la circulation. Pour rappel, une phase test avait été mise sur pied durant 6 mois avec une fermeture de la rue à la hauteur de la voûte et les commerçants avaient exprimé leur mécontentement et avaient évoqué une baisse de leur chiffre d'affaires.

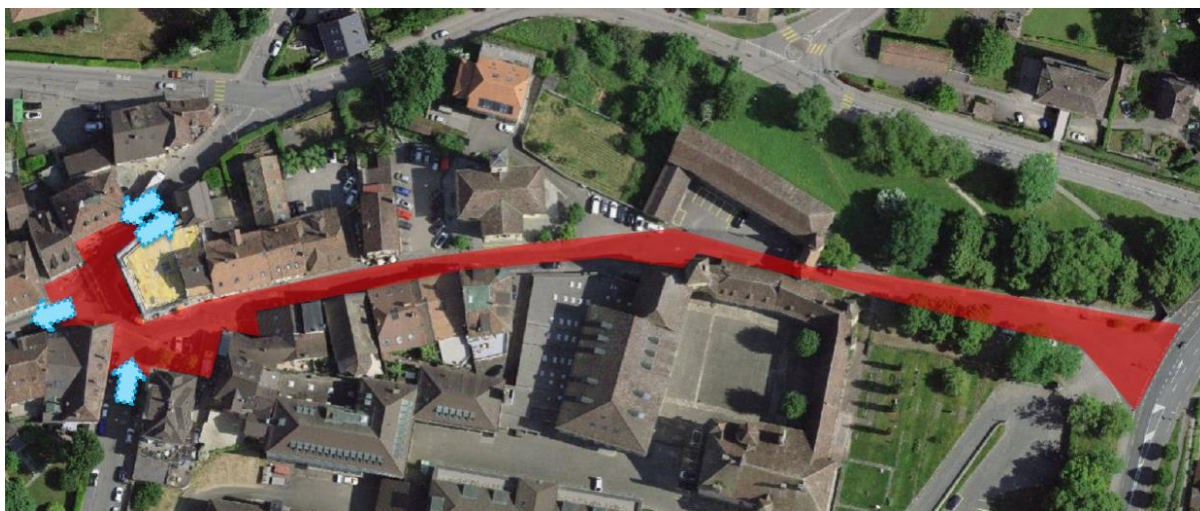
La démarche participative s'est terminée par une séance de restitution et le projet tel qui vous est présenté tient compte des avis et des craintes exprimés.

Les principaux principes retenus à la suite du processus participatif sont :

- Le maintien du passage des voitures par un sens unique (sauf véhicules de livraison)
- La modération de la circulation depuis le carrefour (plateforme d'entrée)
- Le maintien et l'agrandissement de la zone de rencontre (20km/h, priorité aux piétons)
- La réaffectation et le réaménagement de la place de la fontaine
- Le pavage de la rue avec la mise en valeur des devantures pour les commerces et les bâtiments
- Le réaménagement des abords du Temple
- Le maintien d'un espace libre d'aménagements pour permettre l'organisation d'évènements
- L'arborisation de la rue
- L'amélioration de l'éclairage de la rue et des bâtiments
- La diminution des places de stationnement publiques dans la rue

4.3. Mobilité et circulation

Les aménagements sont prévus pour la mise en place d'une zone de rencontre. Le secteur concerné a été élargi pour permettre un aménagement optimal de la zone de rencontre.

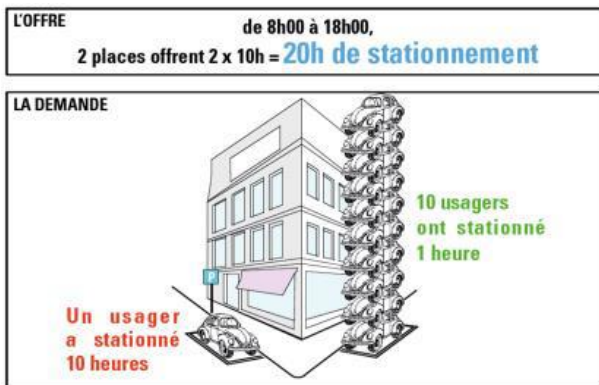


Demande de crédit de CHF 3'955'000.- TTC pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier.



En effet, après l'évaluation de différentes variantes et suite à la proposition faite lors de la démarche participative, le Conseil communal a opté pour une emprise de la zone de rencontre élargie au carrefour rue du Vieux-Moulin/rue Haute. Cette variante doit permettre de réduire les vitesses de transit entre la rue Haute et la rue du Vieux-Moulin et décourageront sans doute le trafic motorisé de transit dans les rues du village.

Le réaménagement de cette zone, tel qu'envisagé, va conduire à une diminution des places de stationnement dans la rue. Cela implique une prise de mesures pour rendre les places de stationnement restantes plus accessibles (augmentation de la rotation des véhicules pour ces places par une diminution du temps de stationnement et des contrôles plus réguliers de nos agents de sécurité publique).



Les places à côté du Temple sont maintenues et là aussi, des contrôles plus fréquents permettront une rotation plus régulière des véhicules.

Ce petit schéma illustre comment il est possible d'améliorer la rotation des véhicules.

La prise en compte d'une rotation plus fréquente du stationnement, des places de parc existant à l'Est et du projet de parking à l'Ouest

a permis de conclure à la viabilité du projet de diminution des places de stationnement.

Projet de parking en ouvrage entre la Rue de l'Etang et la Rue Haute : ~30 places publiques

Parking du tram : ~30 places publiques occupées à 50% (enquête réalisée)



4.4. Surface / Pavage

Les aménagements de surface, tels que prévus dans l'avant-projet, sont détaillés ci-dessous.



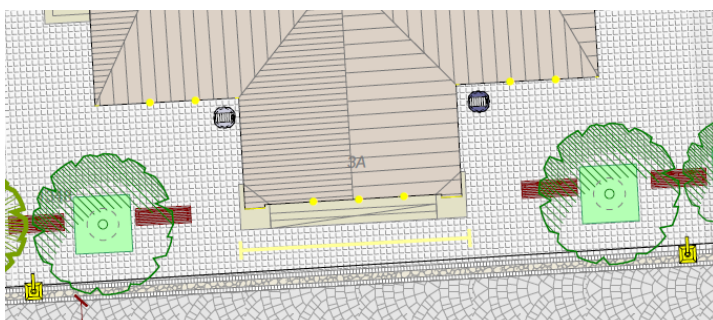
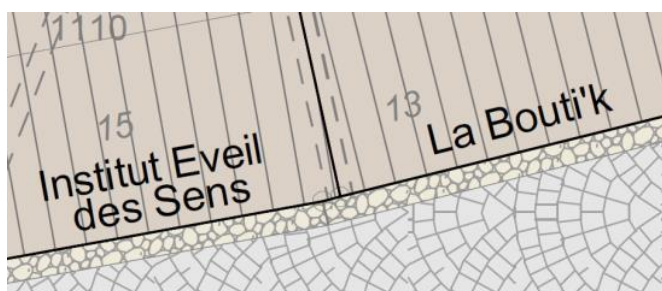
Pavage de la route

L'avant-projet propose un pavage en arc dans toute la zone de rencontre de la rue du Château, y compris au droit du carrefour.

Galets en pied de façades

Des bandes de galets sont déjà ponctuellement existantes et seront remplacés au pied des façades existantes.

L'avant-projet propose la pose de galets pour marquer les pieds de façade et ainsi donner une distance, un espace de transition, entre la route et la façade.

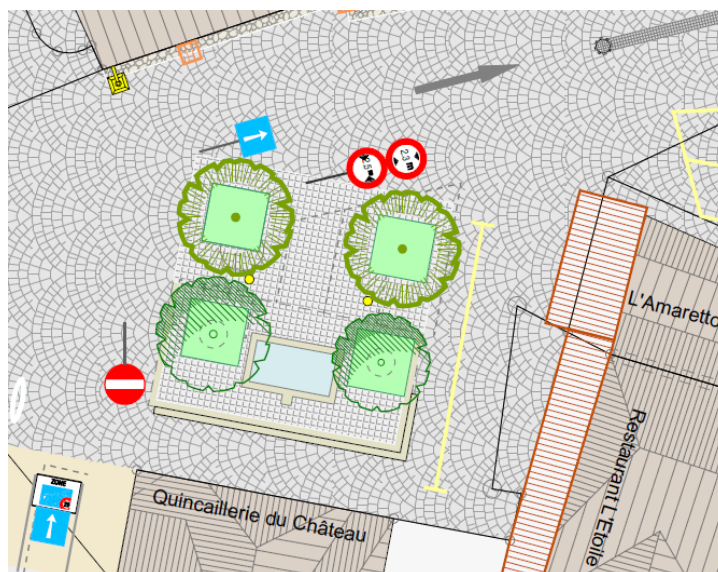


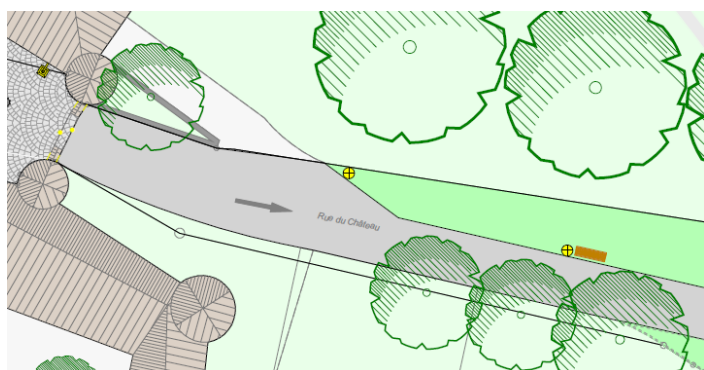
Pavage de la place du Temple

La place du Temple est pavée avec des pavés en granit posés orthogonalement (pose droite). Ainsi la couleur est identique à celle de la route, mais la place qui sert d'assiette au Temple, est astucieusement soulignée.

Pavage de la place de la fontaine

Un revêtement de sol en pavés granit à pose orthogonale similaire à celui de la place du Temple est proposé pour la place de la fontaine.

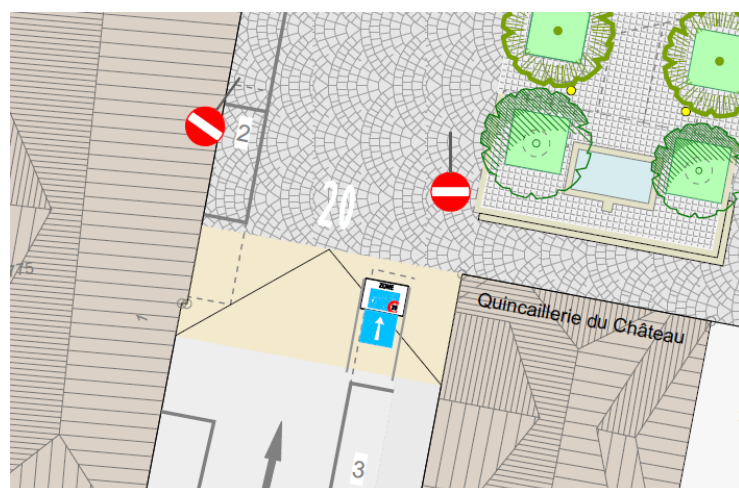




Rue du Château « hors les murs »

La partie de la rue située hors les murs sera réalisée en enrobé. Cette différence de matériaux met en valeur le passage de la ville ancienne vers le lac.

Quatre places sont existantes à proximité de l'entrée sud de la caserne. Ces places sont végétalisées (pavés-gazon). Avec la nouvelle configuration (rétrécissement de la chaussée existante au profit d'espaces végétalisés), une place supplémentaire est proposée.

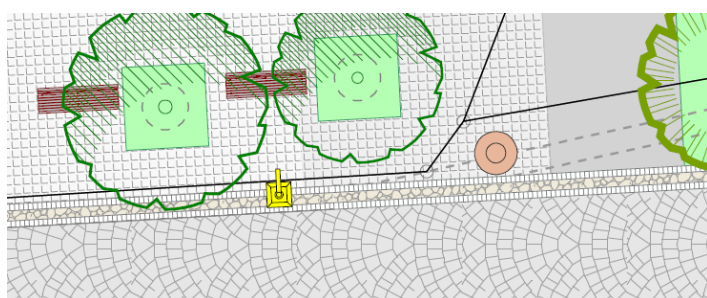
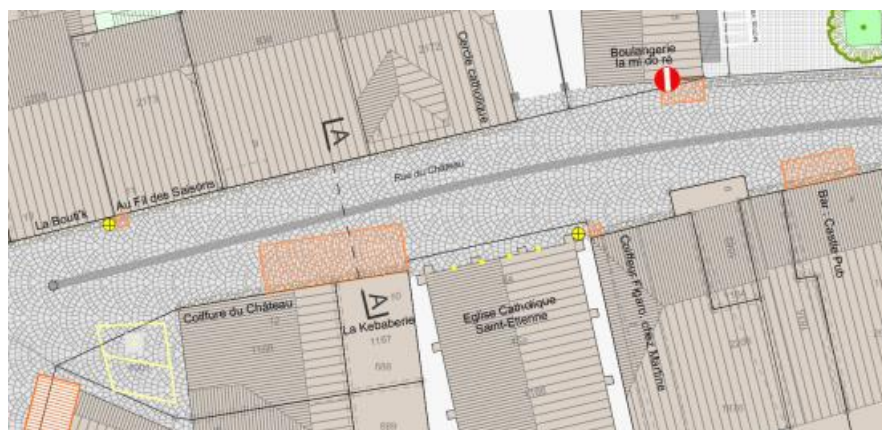


Ralentisseurs (entrée/sortie dans la zone de rencontre)

Chaque entrée, respectivement sortie, de la zone de rencontre sera marquée par une différence de couleur et/ou par une déflexion. Des rampes en enrobé de couleur (variante en peinture) sont à aménager. La couleur devrait être choisie dans les beiges (pas être vive).

Rigole centrale en pavés

Une nouvelle rigole centrale permettra de récolter et de diriger les eaux de surface vers des grilles d'évacuation.



Rigole en galets

La rigole en galets existante qui marque la transition entre l'esplanade du Temple et la route est un élément caractéristique du site. Ainsi il est proposé de le maintenir, de le déplacer et de le prolonger autour du nouvel espace vert pour le terminer contre la façade du bâtiment qui donne sur la cour du château.

4.5. Place du village

A la base du projet et en plus de la requalification de la rue du Château, il a été souhaité de créer une place du village à Colombier. Dans la commune fusionnée de Milvignes, le village d'Auvernier a déjà sa place du village et celle du village de Bôle est en cours de construction. Dans le cadre du projet de requalification, la localisation de la place du village de Colombier a été définie. Le projet final de cette place devra encore faire l'objet d'études complémentaires en particulier en ce qui concerne la matérialité.

Demande de crédit de CHF 3'955'000.- TTC pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier.



Avant



Une variante possible

4.6. Mobilier urbain



Le mobilier urbain existant est composé d'une fontaine et de quelques bancs. Il est prévu de le compléter. Ainsi de nouveaux bancs sont proposés, en particulier près de la fontaine, autour du Temple et après la porte historique, dans l'espace renaturé le long de la route. Les bancs permettent une pause bienvenue pour les personnes qui se déplacent à pied et qui ainsi libèrent l'espace rue de la présence de leur voiture.

Les espaces « terrasses » ne sont pas délimités par un changement dans les pavés. Un marquage des angles à la peinture pourra toutefois être réalisé, ceci afin que l'emprise admise par les autorités soit clairement définie. Cette manière de procéder permet une grande souplesse en cas de changement d'activité d'un commerce.

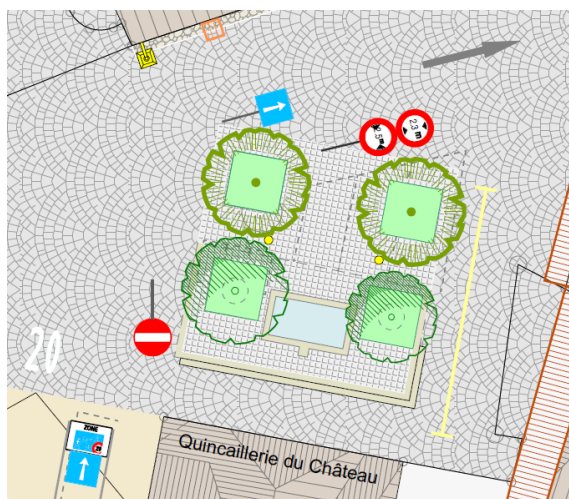
Ce sont les commerçants qui investissent l'espace par du mobilier dans l'espace qui leur est dédié par les autorités. La forme et le type de mobilier n'est pas imposé. Cela permet une diversité bienvenue dans la rue et permet de maintenir un côté « vivant » à la rue.

Cependant, la gamme de couleur des éléments de protection contre le soleil (stores en toile, parasols) pourrait être imposée pour éviter un caractère publicitaire et pour une certaine uniformité.

La végétation en pot complète les aménagements des terrasses. Elle est posée dans l'espace rue par les privés après accord des autorités.

4.7. Arborisation et végétalisation

De manière générale, la végétalisation de la rue est renforcée. Ainsi cinq secteurs sont impactés.



Place de la fontaine

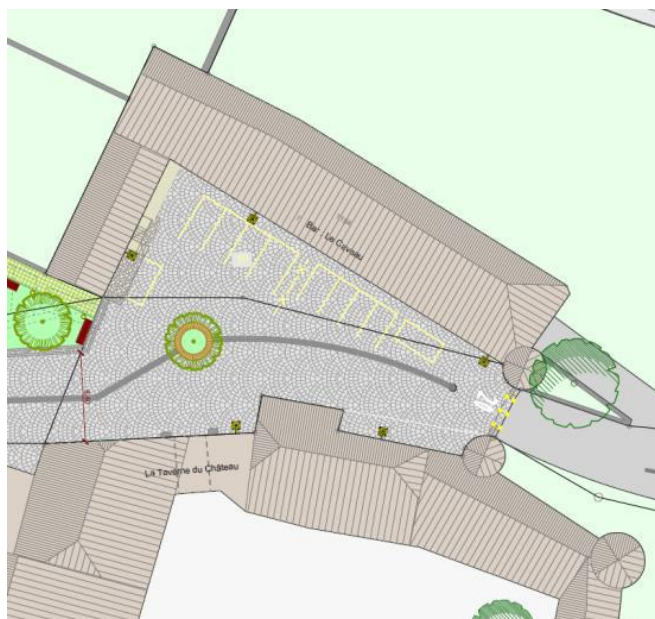
Deux arbres supplémentaires viennent compléter l'arborisation actuelle de la fontaine. Ils permettent de cadrer un espace entièrement dédié aux piétons. La place elle-même est construite en matériaux perméables de type dallage.

Place du Temple

Trois arbres viennent compléter l'arborisation à proximité du Temple. Le premier est planté à l'emplacement d'un arbre qui existait historiquement. Les deux autres prennent racines dans un nouvel espace végétalisé qui fait le lien vers les vues sur le grand paysage.



Le Temple au XIXe siècle



Place du Château

Ici, il est proposé la plantation d'un arbre majeur au milieu de la place. Il est entouré d'un banc. Il peut servir de point de repos ombragé, d'espace d'attente ou de rassemblement pour les groupes touristiques.



Rue du Château, hors les murs (côté Est)

L'espace dédié à l'accès à la porte historique est redimensionné. Il est réduit dans sa largeur et végétalisé côté Nord (sur le côté Sud présence d'éléments archéologiques, aucune intervention prévue). Des bancs sont placés sur le parcours et l'espace est végétalisé avec de la végétation basse. Il s'agit de ne pas masquer la vue en direction de la porte par la plantation d'arbres hautes tiges.

5. Investissement

Le montant de cet investissement tient compte de la complexité :

- des travaux de fouilles à exécuter dans un environnement souterrain déjà bien occupé
- de gestion du chantier dans une zone très animée (commerces, restaurants, etc.).

Les coûts des travaux des services tiers sont intégralement à la charge de ces services. Ils n'apparaissent donc pas dans le devis général des travaux à charge de la Commune.

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection de la rue du Château se décompose comme suit :

Service	CHF HT	CHF TTC arrondi intégrant les frais secondaires	%
Eau potable	640'725	766'000	19%
Eaux claires (EC) + subventions aux privés	443'930	531'000	13%
Eaux usées (EU)	416'560	498'000	13%
Electricité	43'000	52'000	1%

Géomètre + preuves à futur	30'000		
Honoraires de la direction des travaux	132'000		
<i>Sous-total des autofinancés</i>	<i>1'706'215</i>	<i>1'847'000</i>	<i>47%</i>
Eclairage public (EP)	173'513	209'000	5%
Chaussée (dont 1mio de CHF pour 3'000m ² de pavage)	1'582'318	1'899'000	48%
Géomètre + preuves à futur + notaire + mandats spécialistes	52'500		
Honoraires de la direction des travaux	140'000		
<i>Sous-total des soumis au frein à l'endettement</i>	<i>1'948'331</i>	<i>2'108'000</i>	<i>53%</i>
TOTAL GENERAL	3'654'546	3'955'000	100%

Les honoraires du bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO), ainsi que les divers et imprévus à hauteur de 10%, sont inclus dans les travaux.

Plan des investissements

La demande de crédit qui vous est présentée est plus élevée que le prévoyait le plan des investissements (2.54 mio de francs TTC) en annexe du budget 2024.

Cette variation est due principalement :

- À l'extension de la zone (initialement prévue de la fontaine à la voute) ;
- Au remplacement de la conduite d'eau potable jusqu'à la rue de l'Arsenal ;
- Au pavage de la zone piétonne ;
- À l'aménagement d'une « place de village » ;
- À l'aménagement d'un espace vert.

Part d'autofinancement

Les chapitres eau, épuration et eaux claires sont autofinancés par les taxes. Ces dernières ne seront pas impactées, car le montant des réserves « Financements spéciaux » est d'environ 2.5 millions de francs à fin 2022 et permet d'absorber l'augmentation des coûts (amortissement et intérêts passifs).

Soumis au frein

Le montant lié à l'éclairage public et à la chaussée est soumis au frein à l'endettement, soit environ 54% de la demande de crédit. Le compte de fonctionnement sera donc majoré d'environ CHF 316'200.- durant les 10 premières années, puis d'environ CHF 10'450.- durant les 10 dernières années d'amortissements.

Participation aux fouilles

Groupe E pour le réseau d'électricité BT (basse tension), Viteos pour le gaz, Swisscom et Ello pour la télécommunication, ainsi que CADBAR pour le chauffage à distance ont à leur charge l'entier de leurs travaux. Par conséquent, il y aura également une réduction en faveur de la commune sur les travaux de réfection de chaussée en cas d'intervention.

6. Planning des travaux

La phase travaux est prévue pour une durée de 12 à 18 mois, débutant idéalement au printemps 2025.

Les travaux débiteront par le remplacement des infrastructures souterraines (travaux en chaussée fermée par tronçons), puis se termineront par les aménagements de surface (pavage à réaliser impérativement en fin de chantier pour des raisons techniques et de garantie).

Malgré la fermeture aux véhicules motorisés, l'accessibilité à pied sera maintenue en tout temps, permettant ainsi aux commerçants de rester ouverts. Une séance d'information complémentaire

sera encore organisée avant le début des travaux. Les commerçants et les riverains seront régulièrement informés de l'avancement des travaux.

7. Développement durable

Les investissements annuels permettent non seulement de maintenir la valeur des réseaux, mais également de développer notre système séparatif, favorisant le rendement de notre station d'épuration. Ils s'inscrivent donc dans une optique de durabilité.

7.1. Volet environnemental

La problématique du recyclage des matériaux est intégrée au projet. Il sera, par exemple, demandé qu'un maximum de matériaux d'excavation soient réutilisés (s'ils ne sont pas pollués) pour le remblayage des fouilles. Le sable pour l'enrobage des conduites devra provenir du lac, de façon à réduire les déplacements et utiliser une ressource locale. Les matériaux pour la couche de fondation de la chaussée seront soumis aux règles de la construction des chaussées ; il s'agit de granulats naturels.

La mise en place d'un CAD permettra d'offrir à la population une alternative d'énergie non fossile et de planifier le renouvellement de leur installation à court ou moyen termes.

La mise en séparatif des eaux impliquera un désengorgement de la STEP et une meilleure qualité des eaux qui en sont issues. La pose sur sable des revêtements de sol permettra l'infiltration partielle des eaux de ruissellement dans le sous-sol, limitant ainsi la saturation du réseau d'évacuation des eaux claires.

Les filières de fourniture pour la pierre naturelle (pavés) seront contrôlées afin d'éviter des matériaux extra-européens. Enfin, l'implantation de végétation permettra de réduire les effets d'îlot de chaleur.

7.2. Volet social

Lors des travaux, une attention particulière sera à donner à la logistique des utilisateurs du site, notamment les commerçants, les riverains et l'armée.

La limitation et la modération du trafic motorisé permettront un aménagement d'espace public qualitatif favorable aux modes doux (piétons et cycles) et l'appropriation de la rue par les riverains et les usagers, permettant une plus grande attractivité des commerces.

La création d'une zone de rencontre, offrant la priorité aux piéton-ne-s sur la totalité de la chaussée, a pour but de maintenir la clientèle des commerces dans le centre village, alors que la croissance du trafic motorisé en péjorerait progressivement le confort et l'attractivité.

7.3. Volet économique

De manière générale, tous les réseaux ont des pertes (eau potable, eaux claires, gaz, etc) ; en les assainissant, on les réduit au minimum.

L'appel d'offres pour l'entreprise de génie civil sera conforme aux marchés publics.

Subventions cantonales : Les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires pourront faire l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40% (séparatif effectif).

Subventions communales : Une participation communale à raison de 20%, mais au maximum de CHF 2'000.- par immeuble, est accordée aux propriétaires se raccordant à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur d'eaux claires.

8. Conclusion

A ce jour, il convient de constater que la rue du Château doit faire l'objet d'une réfection complète de ses infrastructures souterraines permettant aussi de répondre aux enjeux liés à la transition énergétique.

Le Conseil communal en profite pour offrir à la population de Milvignes une belle zone de rencontre avec une place de village, inexistante aujourd'hui. La démarche participative a permis d'impliquer les personnes concernées et d'être à l'écoute de la population.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement et de la mobilité, ainsi qu'à la Commission de l'urbanisme, l'avancée des travaux, et à la Commission financière le coût final pour la commune.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 24 janvier 2024

Le Conseil communal



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'955'000.- TTC pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier.

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 22 février 2024
Vu le rapport du Conseil communal du 24 janvier 2024
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964
Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit d'engagement

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 3'955'000.- TTC pour la requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amorti selon les taux suivants :

- Chaussée : 10%
- Eclairage public : 5%
- Electricité basse tension : 3%
- Eau potable : 2%
- Eaux claires : 2%
- Eaux usées : 2%

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La vice-présidente : Le secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti R. Gygi

Colombier, le 22 février 2024.